



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pollution impasse des Tupiniers

**DREAL Auvergne Rhône-Alpes
Unité départementale du Rhône
20 octobre 2022**

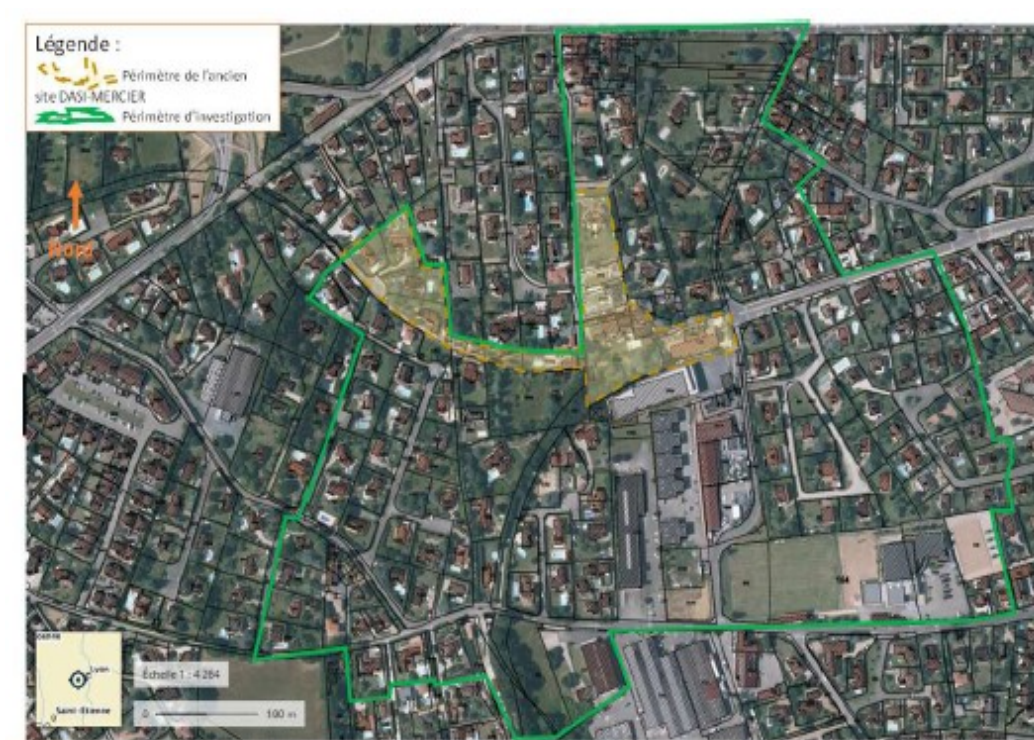
Ordre du jour

1. Introduction (Préfet)
2. Rappel du contexte (Dreal)
3. Présentation de la campagne IEM (Ademe)
4. Zone A : Présentation de la dernière campagne (Kalhyge 1)

1. Introduction

Introduction

- Qui est présent à cette réunion :
 - Riverains concernés par le périmètre d'investigations en vert
 - Représentants de la mairie de Craponne et Grézieu



Introduction

- Etapes clés à retenir
 - Prochaine réunion : novembre 2022 (présentation des travaux de dépollution et 1^{er} résultats des investigations hors site)
 - Mesures constructives : octobre 2021
 - Travaux de dépollution :
 - 2023 (zone C - hydrocarbures) (prévue en 2022 initialement)
 - puis 2023-2024 (principales zones en TCE)



2. Rappel du contexte

Un dossier complexe

- Pollution découverte en 2019 liée à une ancienne blanchisserie exploitée par 2 industriels n'existant plus
- Identification de leurs 2 ayants droits : ATC et Kalhyge
- Cadre juridique complexe :
 - Kalhyge engage des actions sur la zone A
 - ATC conteste toute responsabilité et n'engage aucune action
 - Intervention Ademe en substitution aux ayants droits selon des procédures spécifiques
 - De nombreux recours d'ATC et Kalhyge (plus d'une quinzaine)
 - Vigilance sur le respect des procédures



Rappel des différentes étapes

- Plus de 30 arrêtés préfectoraux pris depuis 2019 et 6 réunions avec les riverains
- De nombreuses demandes faites auprès des ayants droits
 - Etude historique du site : réalisée début 2020
 - Diagnostic environnemental sur site (eau/air...) :
 - Zone D : finalisé
 - Zone A : finalisé en grande partie - *dernière campagne prévue en décembre 2022 sur l'air ambiant*
 - Zones B et C : *Finalisation prévue pour fin 2022-mi 2023*
 - Plans de gestion (identification des travaux de dépollution) :
 - *Plan de gestion zone A : Finalisation prévue pour 2024*
 - *Plan de gestion zone B : Finalisation prévue pour mi 2023*
 - IEM (diagnostic environnemental hors site) : *Lancement prévu fin 2022 avec rendu 2023* ➡ *cf suite présentation sur les futures études*



Rappel des différentes étapes

■ Mesures constructives :

- 3 logements (B et C)

■ Travaux de dépollution :

- 2023 : zone C – pollution hydrocarbures avec relogement de la famille
- 2023-2024 : zones B, et C (au moins) : pollution solvants



Rappel des différentes étapes

- Interdiction de consommation d'eau de puits
 - Prise d'un arrêté municipal le 25/08/2020 puis modifié le 2 avril 2021 pour interdire la consommation d'eau de puits dans le secteur en pointillé bleu



Actions prises depuis la dernière réunion

- 1. Rappel : Mesures constructives prévues pour des maisons (secteur B et C)
 - Arrêtés permettant les mesures constructives pris en aout 2021
 - Fin 2021 – Début 2022 : Réalisation des travaux essentiellement sur la ventilation.

- 2. Nouveauté : Mesures de relogement (secteur B)
 - Mars 2022 : Malgré les mesures constructives pour un des logements, les concentrations restaient élevées
 - D'où relogement d'une deuxième famille

- 3. Nouveauté : Nouvelle mesures constructives (secteur A)
 - Mai 2022 : Prise d'un arrêté pour demander des mesures constructives (type ventilation), vu des concentrations en COHV dans le bâtiment A restant significatives et le délai des travaux de dépollution étant non compatible avec le délai préconisé par le HSCP.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Unité Départementale du Rhône

69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 72 44 12 00

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



FIN



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*